

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00354

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE LANCEMENT DES ETUDES D'OPPORTUNITE DE L'ECHANGEUR N°30 DE LA RN 88 SUR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES - ECHANGEUR DE LA CROIX BLEUE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021003540

DATE D'APPRECHAGE : 24 septembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLCHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE LANCEMENT DES ETUDES D'OPPORTUNITE DE L'ECHANGEUR N°30 DE LA RN 88 SUR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES - ECHANGEUR DE LA CROIX BLEUE

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des déplacements sur la Métropole de Saint-Etienne et en accompagnement des études de la RD 500, Saint-Etienne Métropole s'est engagée à compléter la réflexion initiée par la commune du Chambon-Feugerolles afin d'aboutir à la rédaction d'un dossier d'opportunité qui permettra alors de statuer sur la faisabilité du projet de complément de l'échangeur de la Croix-Bleue.

Compte tenu des enjeux de déplacements sur le secteur (liaison interdépartementale, RD500, RN88), et accompagnement de la démarche d'amélioration des déplacements entre les métropoles de Lyon et Saint-Etienne, le cofinancement sera assuré par les partenaires État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département et Saint-Etienne Métropole, selon la répartition suivante :

- État : 25 %, soit 21 000 € HT,
- Région : 25 %, soit 21 000 € HT,
- Département : 25 %, soit 21 000 € HT,
- Saint Etienne Métropole : 25 %, soit 21 000 € HT.

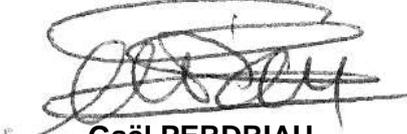
Les conditions de financement et de paiement de chacun des co-financeurs feront l'objet pour chacun d'eux d'une convention spécifique à intervenir avec Saint-Etienne Métropole. Les études, pilotées par Saint-Etienne Métropole, feront l'objet d'instances de suivi, comités techniques et de pilotage qui associeront les financeurs.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention partenariale de co-financement des études d'opportunité qui permettront de statuer sur la faisabilité du projet de complément de l'échangeur ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget Voirie section d'investissement, 2014 CRBLE 444, chapitre 20 article 2031 ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur le budget Voirie, chapitre 13 article 1321, 1322 et 1323.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU